



Centre Hospitalier de Nogent Le Rotrou
Direction des Ressources Humaines

ressources.humaines@ch-nogentlerotrou.fr
02-37-53-74-54

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS DE CLASSE NORMALE
ANNEE 2024**

Formulaire d'inscription

Branche « Gestion économique, finances et logistique »

Branche « Gestion administrative générale »

Le candidat ne peut déposer une demande d'admission à concourir que pour une seule des deux branches ouvertes au concours.

Nom Prénom du candidat

Date de réception du dossier (réservé à l'administration)

Numéro du dossier (réservé à l'administration)

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Identité

M. Mme

NOM D'USAGE :

NOM DE NAISSANCE :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle

Adresse postale :

Téléphone :

Mail personnel :

Mail professionnel :

Situation professionnelle

Employeur actuel :

Date d'entrée dans l'établissement :

Grade :

Statut : Titulaire Stagiaire Contractuel

Unité d'affectation actuelle :

Intitulé du diplôme de niveau IV justifiant l'inscription au concours externe :

Je soussigné(e) (prénom, nom) :

- atteste que toutes les informations données dans le présent document sont exactes et reconnais être informé(e) du fait que toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de la présente procédure.

- déclare être informé(e) que la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au présent dossier. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectifications pour les données les concernant hormis celles qu'elles ont elles-mêmes introduites concernant leur expérience professionnelle.

Fait à : Le

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")



Centre Hospitalier de Nogent Le Rotrou

Direction des Ressources Humaines

ressources.humaines@ch-nogentlerotrou.fr

02-37-53-74-54

Etat signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination (à compléter si le candidat exerce dans une administration publique)

Etat signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination (à compléter si le candidat exerce dans une administration publique)

Je soussigné(e).....

Qualité

Certifie que

Est employé(e) dans mes services en qualité de.....

Détail :

Grade occupé	Date de début période	Date de fin période	Quotité travaillée	Nombre de jours	Observations
			Total de jours :		

Total services publics : AnsMoisJours

Fait à :

Le

Signature + cachet



Centre Hospitalier de Nogent Le Rotrou
Direction des Ressources Humaines

ressources.humaines@ch-nogentlerotrou.fr
02-37-53-74-54

AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS DE CLASSE NORMALE

ANNEE 2024

Notice explicative

Lieu des épreuves : CENTRE HOSPITALIER DE NOGENT LE ROTROU

Nombre de postes : 2

1 dans la branche « Gestion économique, finances et logistique »

1 dans la branche « Gestion administrative générale »

Date de clôture des candidatures : 27 décembre 2024

Admission : à partir du 28 janvier 2025.

Le Centre Hospitalier de Nogent Le Rotrou se réserve la possibilité de modifier les dates communiquées.

Conditions d'accès

Les candidats doivent remplir :

- Les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (articles L.321-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique) :
 - Être de nationalité française ou d'Etat membre de l'Union Européenne
 - Jouir de ses droits civiques -ne pas avoir de mentions incompatibles à l'exercice des fonctions sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire
- Se trouver en position régulière vis-à-vis du code du service national -remplir les conditions d'aptitude au plan médical, en particulier, être à jour de ses vaccinations (conformément aux articles L.321-1, L.321-2 et L.321-3 du Code général de la fonction publique)
- Être titulaires du diplôme suivant : baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Pièces à fournir

Les candidats doivent fournir en 5 exemplaires, les pièces suivantes agrafées ou reliées, dans l'ordre suivant :

- Le formulaire d'inscription – pages 1 à 3
- Une demande d'admission (= lettre de motivation) à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique la branche pour laquelle il souhaite concourir. Le candidat ne peut déposer une demande d'admission à concourir que pour une seule des deux branches ouvertes au concours.
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi.
- Les pièces suivantes seront à joindre en un seul exemplaire :
- Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents.
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- Le cas échéant un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document. Pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national.
- Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé. Pour les candidats extérieurs au CH de NOGENT LE ROTROU, l'état signalétique peut être complété d'après le modèle de l'établissement d'origine du candidat.
- Deux enveloppes timbrées (au tarif « lettre prioritaire ») aux nom, prénom et adresse personnelle du candidat.

Il est à noter que le casier judiciaire n° 2 sera demandé directement par la DRH au service national des casiers judiciaires.

• Dépôt des dossiers de candidature par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à : Madame La Directrice du CH de NOGENT LE ROTROU – Avenue de l'EUROPE 28400 NOGENT LE ROTROU.

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet (accompagné des pièces justificatives).

Composition du jury

Le jury des concours externe et interne est composé comme suit :

1. Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président ;
2. Deux fonctionnaires hospitaliers de catégorie A en fonctions dans le ou les départements dans lesquels sont situés les établissements concernés, choisis par le directeur de l'établissement organisateur du concours, dont au moins un extérieur à l'établissement ou aux établissements où les postes sont à pourvoir. A défaut, il est fait appel à des fonctionnaires hospitaliers de catégorie A en fonctions dans d'autres départements.
3. Un professeur de l'enseignement du second degré enseignant dans une discipline correspondant à la ou aux branches ouvertes au concours, désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours. Lorsqu'un même concours est ouvert pour les deux branches, il peut être fait appel à un professeur pour chaque branche.
4. Un examinateur spécialisé exerçant ou enseignant dans les disciplines des épreuves du concours désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours peut être adjoint au jury, en fonction de la nature particulière des épreuves. Il peut délibérer avec le jury avec voix consultative pour l'attribution des notes aux épreuves auxquelles il a participé.

Nature des épreuves

Le concours comporte :

- 1° Une admissibilité
- 2° Une épreuve orale d'admission.

Admissibilité

Sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours. Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la branche pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles. Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique et aussi par branche lorsque le concours est ouvert pour les deux branches. Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours. Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

Admission

Entretien à caractère professionnel avec le jury composé :

- D'une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un adjoint des cadres hospitaliers dans la branche dans laquelle il concourt (durée de l'exposé du candidat : 5 minutes)
- D'un échange avec le jury à partir, d'une part, de la présentation effectuée par le candidat et, d'autre part, d'une mise en situation comportant une question relative à la branche pour laquelle le candidat concourt et portant sur le programme mentionné pour la branche

concernée au I ou au II de l'annexe I de l'arrêté du 27/09/2012 (durée de l'échange : 25 minutes).

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes, dont 15 minutes de préparation pour la question correspondant à la mise en situation. Cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficient 4). Pour cette épreuve, le jury dispose du curriculum vitae du candidat.

Nul ne peut être admis si la note totale obtenue à l'épreuve d'admission est inférieure à 40 sur 80.

A l'issue de cet entretien, le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis.

Le jury propose une liste d'admission qui est établie par branche lorsque le concours est ouvert pour les deux branches.

Programme des épreuves

Les épreuves mentionnées à l'article 8 de l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au 1er grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers sont établies en application des programmes définis au B du I de l'annexe I pour la branche « gestion économique, finances et logistique » et au B du II de la même annexe pour la branche « gestion administrative générale de l'arrêté susvisé.

Candidat en situation de handicap

Toute personne en situation de handicap souhaitant bénéficier des aménagements prévus par la réglementation (Décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap) doit en faire la demande et doit produire un certificat médical délivré par un médecin agréé, qui ne doit pas être le médecin traitant (article 4 du décret n°86-442 modifié, du 14 mars 1986).

Ce certificat médical, datant de moins de six mois avant le déroulement des épreuves, établit la compatibilité du handicap avec le ou les emplois auxquels l'examen donne accès, compte tenu des possibilités de compensation du handicap et précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que les aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Le certificat médical établi par le médecin agréé devra être transmis pour le 15 décembre 2024 dernier délai exclusivement par mail à l'adresse suivante auprès du CH de NOGENT LE ROTROU:

ressources.humaines@ch-nogentlerotrou.fr

(Préciser dans l'objet du mail « Aménagement concours ACH »).

Les aides et aménagements sollicités sont mis en œuvre par l'autorité organisatrice sous réserve que les charges afférentes ne soient pas disproportionnées au regard des moyens, notamment matériels et humains, dont elle dispose.